L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI MATIN, 10 MARS.

FEUILLETON.

LA CHASSE AUX FANTOMES.

PAR ARMAND LAPOINTE.

PROLOGUE.

SEUL AU MONDE!

II—Suite.

Plus d'une fois l'avenir de Prosper lui était apparu sombre, chargé de nuages ou de tempêtes, et le doute entrait dans le cœur de l'excellent homme.

—Si je m'étais trompé! se disait-il.

Et ce terrible point d'interrogation, sans réponse pour lui, le plongeait dans des angoisses douloureuses.

Prosper de Prévodal atteignit ainsi sa vingtième année.

L'abbé Guéneu songea à le marier; c'était le meilleur moyen de le retenir en Bretagne, de le délivrer des ambitions, des désirs, des curiosités qui pouvaient assiéger son cerveau.

Cette partie de sa mission devenait très délicate pour l'abbé; il n'avait de sa vie songé au mariage que pour en remplir les formalités religieuses de son ministère, et se jugeait tout à fait impropre à la recherche d'une jeune fille digne de son pupille; son caractère de prêtre et je ne sais quelle réserve pudique, à coup sûr fort exagérée, ne lui permettait pas, d'après ses idées, une pareille entremise.

Il se résolut à aller demander les conseils et le concours du notaire de Pont-Croix, dont le dévouement au jeune Prosper de Prévodal ne faisait aucun doute pour lui, tant étaient nombreuses les preuves qu'il en avait données depuis vingt ans.

Mais, hélas! les jours du prêtre étaient comptés, son existence ne devait pas avoir de lendemain!

A l'aurore suivante, Prosper de Prévodal entra comme d'habitude dans la chambre de son ami qu'il pensait trouver debout.

L'abbé Guéneu était encore au lit; sa figure avait la couleur du drap qui le recouvrait; sa main était rigide et froide.

Le jeune homme prit cette main dans la sienne et la souleva, mais cette main était sans chaleur et elle retomba inerte sur le lit.

Pour la première fois il voyait la mort en face, et ce terrible mystère l'épouvanta.

Il s'enfuit.

Puis, honteux de sa frayeur, il rentra dans la chambre de l'abbé, appela les domestiques et envoya l'un d'eux quérir le médecin de Plogoff.

Lorsque celui-ci arriva, il n'eut qu'à constater le décès de l'abbé Guéneu. L'ancien curé de Plogoff était mort de la rupture d'un vaisseau du cœur!

Prosper de Prévodal se trouvait donc à l'âge de vingt ans seul au monde.

Cette solitude, cet abandon, lorsque tous ceux qu'il voyait autour de lui possédaient famille, parents, amis, porta la terreur dans son âme.

Alors il se posa carrément en face de cette question: Qu'est-ce que la vie et quel est son but?

Mais elle lui parut insoluble avec les seules ressources de son esprit.

—Que faire? se demanda-t-il.

Et cette fois il trouva une réponse à sa question.

—M'instruire! répliqua-t-il.

Il se plongea dans la méditation, et la nature déchira en partie le voile qui recouvrait son intelligence; il éprouva comme une sorte de prescience de l'inconnu; ses rêves prirent un corps et une forme; mille fantômes séduisants l'entourèrent: c'étaient l'amour, l'amitié, la gloire, le dévouement, toutes les croyances des jeunes cerveaux qui entrevoient la vie à travers les illusions des natures honnêtes et constantes; et tous ces fantômes lui souriaient, l'appelaient et lui tendaient leurs bras.

—Nous sommes la vie! lui disaient ces ombres charmeresses. Tu es jeune, beau, riche; escorté par nous, tu trouveras sur ta route toutes les joies, tous les bonheurs, toutes les séductions. Viens!

Et ces paroles, qui répondaient aux aspirations mystérieuses de sa pensée, amenaient le sourire sur ses lèvres, faisaient bondir son cœur et tressaillir tout son être.

Une seule chose l'embarrassait.

Où devait-il trouver ces charmantes réalités qui lui apparaissaient comme les étapes de la vie?

Etait-ce à Brest, la ville tapageuse, la ville des marins et des soldats?

Etait-ce à Nantes, la ville joyeuse, la ville des jolies filles aux joues toujours fleuries, aux yeux langoureux et expressifs?

Etait-ce à Vannes, à Saint-Brieuc, les vieilles villes celtiques?

Un matin il boucla sa valise, monta à cheval et visita successivement Brest, Rennes, Nantes, Vannes et Saint-Brieuc. Mais tous ceux qu'il interrogeait—jeunes ou vieux, riches ou pauvres—n'avaient qu'une réponse, qu'un nom entre les lèvres:

Paris!

Ce nom bruissait sans cesse à ses oreilles: la terre que son pied foulait, l'herbe des champs, la voix des grands bois, les brises nées des quatre points cardinaux, tout cela criait:

Paris! Paris!

Paris, la ville aux deux millions d'âmes, l'attirait et l'épouvantait tour à tour. Que deviendrait-il dans la cité-reine, seul, sans amitié et sans guide?

Et il hésitait!

Mais que pouvaient ces appréhensions puériles devant le mirage de sa pensée qui lui montrait Paris comme la terre promise, comme le séjour des enchantements et des merveilles, comme le but des désirs de tous!

Il devait succomber, et il succomba en effet.

—Nick, dit-il à son fidèle serviteur, prépare mes malles et la tienne; dans trois jours nous nous mettrons en route.

—Pour longtemps?

—Peut-être!

—On allons-nous, monsieur le comte?

—A Paris, mon bon Nick.

Nick laissa échapper une exclamation de surprise.

—A Paris? dit-il.

—Oui! cela t'épouvante?

—Non. Je connais Paris; je l'ai habité du vivant de mon commandant. Mais pourquoi quitter ce château où l'on vit si heureux?

Prosper soupira.

—Tu es heureux, toi? fit-il.

—Mais oui. Ne l'êtes-vous donc pas, vous, mon cher maître?

—Si, si, Nick, dit Prosper en rougissant; mais je veux voir Paris. Tu préviendras M. Kergrist que j'irai lui rendre visite demain, et tu lui diras de me trouver un fermier pour les terres qui dépendent du château.

Nick s'aperçut que son maître ne lui disait pas toute sa pensée, et il s'en alla fort attristé.

Quand Prosper de Prévodal arriva chez son notaire, celui-ci connaissait déjà les projets de départ du jeune homme.

—Vous venez me demander de l'argent? dit-il à son client.

—Oui, monsieur.

—Voici vos comptes; je les ai préparés le lendemain de la mort de ce bon abbé Guéneu. Depuis que j'ai l'honneur d'administrer vos revenus, c'est-à-dire depuis le jour de votre naissance, j'ai reçu pour vous des sommes considérables qui, avec les intérêts capitalisés et défalcation faite de ce que j'ai versé tant à l'abbé Guéneu, votre tuteur, qu'à vous-même, se traduisent par un solde d'un million trente mille francs à votre profit. Vous plaît-il que je vous remette les titres de cette somme, tous en valeurs françaises et choisis avec la prudence du père de famille?

—Envoyez les titres à Paris, mon cher notaire, et donnez-moi une lettre de crédit d'un million sur votre correspondant. Vous garderez les trente mille francs dont vous disposerez au mieux de mes intérêts, ainsi que de mes revenus à venir.

—Soit, monsieur le comte. Cela me fait espérer que votre intention est de revenir en Bretagne.

—Oh! certainement.

Prosper prit une plume et écrivit au bas du registre:

"Reçu de M. Kergrist, notaire à Pont-Croix, une lettre de crédit d'un million de francs sur....

—MM. Mittermann, J. Starke et Cie., banquiers à Paris, rue Basse-du-Rempart, No...."

Le jeune homme acheva le reçu, data et signa.

—Voilà qui est fait, mon cher monsieur Kergrist.

—Et voici votre lettre de crédit, monsieur le comte.

—Merci. Et maintenant une question et un conseil, monsieur le notaire.

—Voyons d'abord la question, dit M. Kergrist, le conseil viendra tout naturellement après.

—Avez-vous habité Paris?

—Oui, monsieur le comte.

—Il y a longtemps sans doute?

Le notaire poussa un gros soupir:

—Trente-deux ans, monsieur le comte.

—Trente-deux ans! s'écria Prosper en souriant....un tiers de siècle!

—Hélas oui!.... Mais j'ai tâché de bien l'employer et ne voudrais pas revenir sur le passé.

—Eh bien, mon cher monsieur Kergrist, où demeuriez-vous à Paris, il y a trente-deux ans?

Le notaire parut singulièrement étonné de cette question.

—Je ne suppose pas, monsieur le comte, dit-il, qu'avec cinquante mille francs de rente et un million d'argent en poche, vous ayez l'intention d'aller vous loger dans le quartier qu'habitait un étudiant dont toute la fortune s'élevait à douze cents francs de revenu!

—Dites toujours, monsieur Kergrist.

—J'habitais le cloître Saint-Benoist, un quartier qui me semblait superbe, alors; mais probablement, je le voyais avec les yeux de l'indulgence et de la jeunesse. J'ai remarqué dans la pratique de la vie que les souvenirs, bons ou mauvais, que nous conservons des lieux que nous avons habités, sont en raison du bonheur ou du chagrin que nous y avons éprouvé.

—Et vous avez été heureux au cloître Saint-Benoist? demanda Prosper.

Le notaire rougit légèrement; il jeta un regard inquiet vers la porte comme s'il eût craint que la chaste Mme Kergrist ne l'entendît, et il répondit à voix basse:

—Oui, monsieur le comte.

—Alors, répliqua celui-ci, j'irai demeurer au cloître Saint-Benoist.

Il tendit la main à maître Kergrist.

—Au revoir, mon cher notaire.

—A bientôt, monsieur le comte.

Prosper remonta à cheval et revint au château.

Le lendemain, accompagné de Nick, il prit le chemin de fer de Rennes et arriva le soir à Paris, à la gare Montparnasse.

—Où vont ces messieurs demanda le cocher sur la voiture duquel étaient chargés les bagages.

—Cloître Saint-Benoist, répondit Prosper.

Nick voulut protester, mais son maître lui imposa silence.

Le cocher souriait.

—Ne m'avez vous pas entendu? demanda Prosper.

—Si, monsieur.

—En route, alors.

—Il y a une petite difficulté, monsieur!

—Laquelle?

—C'est que, depuis dix ans environ le cloître Saint-Benoist a été démoli.

—Diable!

Le cocher avait flairé un provincial docile.

—Si cela était égal à monsieur, je le conduirais pas bien loin de l'emplacement du cloître Saint-Benoist, rue de Vaugirard, dans un hôtel confortable, à deux pas du Sénat et de la plus belle promenade de Paris; il y a dans la rue un bureau de poste et un télégraphe.

—Soit, dit Prosper, et vivement, car je meurs de faim.

—Hue! fit le cocher à ses chevaux.

Et il partit de cette allure modérée qui caractérise les chevaux des voitures de place de Paris.

Prosper de Prévodal soupa de cet appétit merveilleux qu'on possède généralement à vingt ans, lorsqu'on joint à la jeunesse un bon estomac et une conscience tranquille.

Puis, comme il avait l'habitude de se coucher de bonne heure, il se fit conduire à sa chambre, se mit au lit et s'endormit aussitôt.

Nous le laisserons à ses rêves, tout peuplés de charmantes illusions, pour conduire le lecteur dans la fournaise parisienne.

FIN DU PROLOGUE.

(A continuer.)

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

☞20,000 jolies canettes de thé chinois seront comme données gratis cette semaine au dépôt de thé de la rue du Camp No. 5.

BIJOUTERIE.—On verra plus loin un avis de Mr A. Bonnet, rue Royale 65, qui pour cause de changement d'affaires, vendra son stock de bijouterie au-dessous du prix coûtant. Ce stock est très beau et très varié et nous le recommandons aux acheteurs. En attendant Mr Bonnet se charge à prix réduits de montures de diamants et de réparations de bijoux et de montres. Son intention est aussi d'offrir à ses clients de bons marchés.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront ace qu'une déclaration des bagages soit ait par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ou de l'enregistrement des sommes ver-...

VAPEURS.

Passage pour l'Europe.
(AGENCE,)

Via la Nile-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.

Ligne de steamers neufs, construits sur le Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glascow, Belfast et se relient, par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Hâvre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.

Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.

Steamers de la malle, via Quebec et via Baltimore.

Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les emménagements ne sont pas excellés. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont les meilleurs sous tous les rapports, pour la Nile-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.

Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.

Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.

Traites à vue de $5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.

Souverains, francs, marcs et guilders.

Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à

A. K. MILLER & Co,
No 35 de la rue Carondelet, Nile-Orléans.

N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nile-Orléans.

17fév—1an

LA COTE DU LAC.

Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nile-Orléans.

Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer,
CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing," sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,
23 avril75—1an   Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept—   Au No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TENSAS,
remplaçant le Trenton.
W. BURTON, capitaine,
E. QUATREVAUX, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à Bayou Bœuf et bayou des Glaizes.

JAMES M. DOWLING,
23sept—   No 25 de la rue Decatur.

—OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis à 5 h

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA.
H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nile-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnis de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.

5 aout—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur
ST-MARY,
d'un faible tirant d'eau
Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.

Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Bert de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires. Le bateau à vapeur

BART ABLE.

B. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, com

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à R. M. CARTER, 33 rue du Camp. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas. BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune. ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc—

Attakapas et Atchafalaya.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nile-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Têche. Le bateau à vapeur

IDA.

T. R. Muggah capitaine; Fred. H. Buck, commis; partira SAMEDI, 11 mars, à 5 heures P. M.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, Agents.
10mars—2f   No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Attakapas et Atchafalaya.

Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chênes, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeannerette, la Nile-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Têche. Le bateau à vapeur

GEORGE SPANGLER.

Abe Smith, Capitaine, Frank Greig, commis, partira SAMEDI, 4 mars, à 5 P. M.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, Agents.
2mars   No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur
IBERIA.

Capitaine Allen Jumel, Chas. Brusle, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES midi.

Un commis stationnera à la tête de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir son frêt.   12 mai—

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON,
22oct—   No 30 de la rue Conti.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin,
M. H. Landry Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET et P. CHARLET,
16 juillet—1an   9 rue Conti.

RAPPORT ANNUEL
DE LA
Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Pour l'année expirée le 10 janvier 1876.

RAPPORT DU SECRETAIRE.

Etat de la Société le 11 janvier 1876.

Membres actifs	124
" honoraires	10
Admissions, membres actifs	37
Expulsions, " "	28
Décès, " "	1

Etat actuel de la Société.

Membres actifs	142
" honoraires	10

Rapport du Comité de Secours.

Visites et secours à 40 membres.	
Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels	$330 00
Honneurs funèbres et dépenses	135 00
Total	$465 00

Rapport du Secrétaire des Finances.

Dû par des membres	$113 00

Rapport condensé du Trésorier.

En caisse le 10 janvier 1875	$ 2,075 83
Reçu de membres, pour quotités, assessements et amendes	1,933 25
Reçu d'autres sources	132 16
Total	$ 4,141 24
Dépenses par comité de secours	$ 465 00
Dépenses pour divers	804 94—$ 1,269 94
En caisse ce jour	$ 2,871 30

Actif de la Société.

En caisse	$ 2,871 30
Effets à recevoir	399 92
Propriété foncière	710 00
Meubles et autres effets mobiliers	1,034 76
Total	$ 5,015 98

Passif—Aucun.

Election pour l'année 1876.

Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-Président, Dr EMILE DOUMEING.
Secrétaire, FRANK LEEFE.
Secrétaire des Finances, ELIE LAMBERT.
Trésorier, GEO. E. FORSTALL.
Grand Marshal, A. N. HEBERT.
Médecin, Dr EMILE DOUMEING.
Pharmaciens—P. BARTHE.
VALSIN VIGNAUD.
L. H. VON GOHREN,
A. J. BERET,

16janv—1f

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE,

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 18 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 1er avril.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 15 avril.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine. $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York
en A   L. GRAND, Agent,
nov—   Gallier Court, Lettre H, N. O.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

POUR BREME,
via la Havane et Southampton.

Départ, samedi, 11 mars, à 7 heures du matin,

Le steamer allemand
HANNOVER,
Capitaine HIMBECK,

partira de son quai, poteau 41, Quatrième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour passage, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO.,
2mars—9f.   No 42 de la rue de l'Union.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nile-Orls.
Hannover...	2 fév.	environ 11mars
Frankfurt..	15 mars	19 avril
Hannover...	12 avril	17 mai.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres	$150 en or.
Entrepont	30

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:

Chambres	$150 en or.
Entrepont	45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres	$35 en or.
Entrepont	15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
5 août—1an   Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
HUDSON,
Gager, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse

Jeudi, 16 mars à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3|4 pour cent.

Passage .... $50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an   Rue Carondelet, No 41.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas—Donaldsonville—&c.

A dater du 7 DECEMBRE, le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.   O. E. PAYNE,
4déc—   Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.

ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.	Arrivée.
Exprès.......7:30 A. M.	Malle.......10:00 A. M.
Malle.......5:00 P. M.	Exprès.......9:30 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

NORMAN JONES,
Agent-général.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov—

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,
Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS.
CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows.

Depart.	Arrive.
Express.......7:30 A. M.	Mail.......10:00 A. M.
Mail.......5:00 P. M.	Express.......9:30 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES,
Gen'l Agt.
D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac:
6 heures A. M.	7 ¼ heures A. M.
8	9
10	11 ¼
Midi	1 ¼
2 P. M.	3 ¼ P. M.
4	5 ¼
6	

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai—   Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nile-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 20 P. M.

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express.......7:20 A. M.	Express.......12:30 A. M.
Malle.......5:20 P. M.	Malle.......10 01 A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3:40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général.   14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 20 P. M.

DEPART.	ARRIVE.
Express.......7:20 A. M.	Express.......12.30 P. M.
Mail.......5:20 P. M.	Mail.......10.03 A. M.

The accommodation train departs on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO St. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager.   any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1|2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté par bateau à vapeur pour toute la route. Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser à Morgan, au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt au ...   5 heures.
...—   CHS. A. WHITNEY   CO., Agents.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nile-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie	$465,328 96	
Primes de mer	62,839 56	
Primes de rivières	75,231 32	
		$593,399 81
En moins—		
Risques non expirés le 31 décembre 1875	137,568 14	
Primes remboursées	34,972 22	
		$172,540 36
Montant net des primes		$420,859 45
A ajouter—		
Intérêts, sauvetages, etc		30,631 13
		$451,490 58
A déduire—		
Réassurances	$26,345 83	
Pertes par les incendies	$110,972 73	
Pertes sur mer	16,842 69	
Pertes sur les rivières	30,373 21—158,188 63	
Réfaction (rebate)	42,483 47	
Commissions aux agents	27,143 69	
Dépenses générales des agences	$7,739 12	
Dépenses générales du bureau local	27,900 00	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	12,077 24—47,716	
Taxes d'Etat et taxes de ville	29,294	
		331,177 80
Profits nets		$120,312 78
A déduire—		
Dividende payé en août	$25,000	
Dividende déclaré	25,000—	$50,000
Réservés pour réclamations non réglées	15,000—	65,000 00
		$55,212 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières	$104,911 86
Billets garantis et hypothécaires	238,501 91
Actions et bons	93,574 50
Effets à recevoir	22,287 68
Primes en voie de recouvrement	73,487 09
Primes d'agences en voie de transmission	10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances	4,137 61
Comptes en suspens	3,214 22
Divers débiteurs	7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20	58,822 61
En caisse	26,250 24
	$652,827 95

PASSIF.

Réservées pour risques non expirés	$137,568 14
Dividende déclaré	25,000 00
Dividende non collecté	10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées	15,000 00
	$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nile-Orléans.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 13 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh,	A. M. Bickham,
Placide Forstall,	A. Schreiber,
H. Gally,	J. Tuyes,
Chas. Lafitte,	W. A. Bell,
W. Van Benthuysen,	D. Fatjo,
Pierre Poutz,	D. D. Rogers,

1janv—

Association d'Assurances
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu	$350,836 87	
Primes sur les risques de mer	65,189 62	
Primes sur les risques de rivières	34,724 31	
Total		$450,7
En moins		
Primes sur risques non expirés	$120,661 47	
Primes remboursées	1,951 60	$122,612 07
Primes nettes acquises		$328,137 73
A ajouter:		
Intérêts	$9,185 35	
Profits et pertes	5,360 40	
Primes sur l'or	264 92	14,809 67
		$342,9 40
Pertes payées		
Sur les risques de feu	$90,741 65	
Sur les risques de mer	15,954 27	
Sur les risques de rivière	6,802 83	
Pertes en litige	5,812 00	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	23,481 46	142,792 11
Réassurances	16,319 42	
Réfaction (rebate)	31,318 98	
Commissions d'agences	27,329 65	
Dépenses d'agences	7,780 84	
Taxes et Licences	10,568 50	
Dépenses de bureau	27,062 67	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	6,547 16	
Frais de Cours et d'avocats	47 52	270,267 84
Bénéfice net		72 67 7

ACTIF.

En caisse	
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$51,890 87
" " Louisiana Natl. Bk.	20,324 61
Dépôt spécial au Germania National Bank	6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	19,003
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à	27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 73, évalués à	48,333 78
Effets à recevoir pour primes	7,560 93
Prêts sur hypothèques	140,573 22
Prêts sur nantissements	24,324 94
Effets à recevoir	13,931 80
Bons	22,413 83
Actions	23,556 78
Primes en voie de recouvrement	41,688 42
Propriétés foncières	74,174 77
Dû par divers	11,814 99
Bons des Etats-Unis	11,560 75 $555,524

PASSIF.

Capital payé en plein (actions de $30)	$296,650 00
Effets à payer	,566 6
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés	544 50
Primes sur risques non terminés	120,661 47
Pertes non réglées	29,293 46
Dû à divers	7,008 84
Fonds de réserve	31,029 67 482,954 01
Surplus	$72,670 67

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire.   MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LEGARDEUR, JR.,
Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au Fonds de réserve ($15,010) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

G. LANAUX, Secrétaire.   MEL. MUSSON, Président.

DIRECTEURS.

A. J. GOMILA,	PIERRE LANAUX,
L. K. SMALL,	L. L. WEBSTER,
J. B. CAMORS,	E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN,	I. S. SCHNEIDER,
J. PLAISENT,	JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM,	M. MUSSON,

15 janv—1m

ASSURANCES.

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875		$177,707 87
Sur les risques d'incendie	$127,543 00	
Sur les risques maritimes	17,746 78	
Sur les risques de rivière	32,418 09	
		177,707 87
Pertes payées dans la même période:		
Sur les risques d'incendie	23,972 48	
Sur les risques maritimes	4,625 61	
Sur les risques de rivière	17,640 05	46,238 12
Moins réfaction (Rebate)	20,876 06	
Taxes et licences de ville d'Etat et pour 1874 et 1875	15,315 50	
Réassurances	10,674 22	
Primes remboursées	1,056 91	
Loyer	3,907 61	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	13,608 85	71,439 15 117,677 27
Profits		$60,030
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875	$25,969 40	
Réserve pour pertes en suspens	1,851 12	
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour	20,000 00	
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie	12,210 08	
		$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	$49,323 77
Prêts sur nantissement	28,337 16
Effets pour primes à courte échéance	7,295 31
Actions de banque et autres actions	31,840 25
Biens fonciers	34,324 37
Prime en voie de perception	23,663 90
En banque	$84,738 83
Balance dans la banque d'Amérique	542 96—85,280 84
Total de l'actif	$260,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD,
Président.

LOUIS BARNETT,
Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS,
Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT,
11janv—   Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle
—DES—
Marchands de la Nile-Orléans,
104.........rue du Canal.........10

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:

Sur risques de feu	$540,671	
Sur risques de mer	82,558 16	
Sur risques de rivières	55,863 05	
Total des primes		$678,189 22
En moins, primes non expirées		121,465 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,692 22
Pertes payées—		
sur risques d'incendie	$297,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	32,244 65	
	$377,476 90	
Taxes	35,809 98	
Réassurances et primes remboursées	24,349 71	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,939 67	
		$494,280 67
Profit		$162,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$242,514 42
Bons de la ville	216,110 00
Actions de banques, chemin de fer et autres	72,611 00
Billets garantis par hypothèque et gages	327,279
Effets à recevoir	88,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,126
Actions du Vieux Dry Dock comp	10,400 00
Bons hypothécaires du Varieties Association	00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	000 00
En caisse	109,527 29
	$1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY,
Président.

W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi le 18 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandes,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

19juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL
DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$301,306 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 32—	$455,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$69,347 68	
Sur risques de mer	15,447 32	
Sur risques de rivières	55,553 91—$140,348 89	
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,706 32—	214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital		$62,133 13

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$43,674 01	
Prêts sur bons et hypothèques	55,948 33—	$99,612
Prêts sur actions, sur demande	27,429 68	
Argent en banque	$3,089 96—	200,529 54
Propriétés foncières		118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		153,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c		27,814 1
Total de l'actif		$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS,
Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerdan	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stens,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE..................$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$314,876
Pertes, dépenses, taxes	$195,888 78	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,676 54	
		255,535 30
Bénéfice net		$78,881 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,879 9
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,776 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY,
Président.

HORACE CARPENTER,
Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
E. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALOUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT MCGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
E. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY.

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union
DE LA NILE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nile-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie		$60,234 56
Primes sur les rivières		13,066 58
Primes maritimes		9,042 32
		112,486 36
Moins, primes remboursées		2,425 69
		$110,067 77
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189 98	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
		$39,427 94
Réassurances		4,469 81
Loyer		2,500 00
Taxes		3,250 85
Réfaction (rebate)		10,277 96
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt		6,487 20
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 85
		16,263 28

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	1 6,729 87
Prêts garantis par hypothèque	21,008 13
Effets à recevoir pour primes	12,469 98
Actions, bons et autres obligations	142,596 33
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	18,100 69
En caisse	27,082 34
	$243,434 38

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nile-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.
9 mai—10f.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,
Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1872:

Primes sur l'incendie	$129,031 42	
Primes de mer	24,310 03	
Primes de rivières	5,827 57	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$201,209 0
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		86,126 42
		$111,082 63
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,817 98	
Sur les risques de mer	17,696 81	
Sur les risques de rivières	18,321 71	—100,844
		$118,220 47
En moins,		
Réfaction (rebate), 15 pour cent	$4,562	
Réassurances	18,626 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	3,458 26	
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00	—46,661
Bénéfice net		$31,597 87

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$60,718
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	304,047
Primes en voie de recouvrement	,631 8
Actions, bons, actions, etc., de banques et compagnies d'assurance, etc	2,955
Propriété foncière	4,447
Billets d'actions (stock notes)	303,226 58
	$833,864 21

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, soussigné notaire public, le 29 septembre 1872.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé...........10 pour cent
Dividende sur le susdit..............5
Dividende primes remboursées........15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 30 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen	C. A. Green
A. J. Aikan	I. L. Haas,
J. A. Brase	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
G. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman.	W. B. Thompson.

Second Etat de Situation
—DE LA—
CO   AGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1872, à savoir:

Sur risques de feu	$114,863 30
Sur risques de mer	58,301 37
Sur risques de rivières	20,586 98
Total des primes	$193,000 63
Moins primes rendues	4,154 77
Primes acquises	$189,345
Déduit—Pertes par le feu	$45,196 60
Pertes sur mer	42,115 73
Pertes sur rivière	15,476 59
	$102,682 89
Réassurances	31,618 79
Réfactions (rebate)	2,849 97
Taxes	7,520 90
Loyer	2,758 90
Dépenses, et profits et pertes	26,516 19
	$174,694
Réservé pour primes non-terminées	$17,650 00

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	$
Comptant	42,425 0
Comptes en voie de collection	12,586 3
Billets recevables	5
Prêts sur garanties	80,639 00
Prêts sur hypothèques	41,346 00
Stocks et Bons	5,375 00
Installations de bureaux et meubles	2,600 00
En mains d'agents en Europe, etc	5,125 40
	$386,517
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,140
	$384,220 55

Ce qui précède est une copie exacte de livres de la Compagnie.

E. GA UCHEAU, Vice-Président.
L. W. SAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nile-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

ASSURANCES.

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 18 décembre 1874.

Conformément aux réquisitions de sa charte la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnaire de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Primes d'incendies	$62,641	
Primes de rivières	1,112	
Total des primes		$63,815
En moins—primes non expédiées		36,876
Montant net des primes		$27,986
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$ 726 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 66	12,891
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450	$151,221
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,609 00
Actions appartenant à la compagnie	27,650 00
Bons des Etats-Unis	3,000 00
Effets à recevoir	2,338
d'abiétés surdem, d'orts at 8 pour cent d'intérêt	19,250
intérêt	10,442
Primes en voie de recouvrement	27,129
Effets à recevoir pour primes	300
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,615
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	2,646
Capital souscrit en voie de règlement	99,451
	$385,062

PASSIF.

Capital, 4,123 1-2 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$312,759
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,983
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,983
Montant réservé pour perte non réglées	5,646 00
Salaires non payés	789 11
	$353,962 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 3 1 A. D. 1874.

Rapport sur l'Etat
—DE LA—
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,115,602 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,716 45
Dû par des agents de réserve, approuvés	96,731 96
Dû par d'autres banques nationales	23,096 83
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	150,018
Propriétés foncières, mobilier et installations	129,718 13
Dépenses courantes et taxes payées	35,563 60
Primes payées	55,6 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,515 82
Billets d'autres banques nationales	86,562 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,276 79
Espèces	77,379 17
Billets Legal Tender	468,322 00
	$706,698
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)	4,000 00
Total	$2,996,545 98

PASSIF.

Capital payé	$350,000 0
Surplus	33,590 58
Autres profits non-partagés	87,474
Billets de banque nationale, non rachetée	500,000 00
Dividendes non payés	6,931 13
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00
Chèques certifiés	12,850 56
Chèques du caissier, non payés	100 00
	1,342,521 61
Dû à d'autres banques nationales	79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	91,496 66
Total	$2,996,545 98

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public

Exact—Témoins:

G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
Directeurs.

Commercial Insurance Company of New Orleans,

130......RUE DE LA COMMUNE......130

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$88,552 60	
Mer	18,520 30	
Rivières	58,123 8	12
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875		15,745 00
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		
Perte par le feu	$9,819	
Pertes sur les rivières	$2,541	$42,161 19
Réfaction (rebate)		26,334 22
Réassurances		8,699 06
Primes remboursées		1,225 10
Taxes		14,211 50
Casuel		2,170 42
Loyers		6,688 28
Dépenses		15,406 48
		$117,898 28
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18 — $97,76
Bénéfice net		$34,
Effets à recevoir		$226,984 48
Mobilier		4,923 93
Actions du Harbor boat		850 00
Bons de la Ville		1,320 00
Actions de la banque de l'Etat		3,800 00
Comp pour les recouvrements net		14,823 81
En caisse		95,100 00
		$347,412 88

Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 21 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

M. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.   15 avril—1m

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
Germania National Bank
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés	$ 663,756 2
Prêts sur demande	63,265
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation	300,000
Primes sur les bonds ci-dessus	25,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation	13,500
Actions et bonds divers	24,962
Dû par des banques et des banquiers éloignés	9,166 0
Mobilier et accessoires	
Avoir en argent:	
Bonds des E. U. en main	112,000
Comptant en caisse ici	451,639 96
De dans les banques de New-York	204,560 1 768,499 00
Total de l'actif	$1,890,441 00

PASSIF.

Capital payé	$ 300,000
Excédant de fonds	37,000
Billets émis	267,100
Dépôts	1,173,804 32
Dû à des banques et à des banquiers éloignés	54,189
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,865 61
Moins dépenses et taxes	19,508 67
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 1/2 pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires	48,356 75
Total du passif	$1,890,4

LOUIS SCHNEIDER,
Président.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL
—DU—
FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,
37.........Rue Carondelet.........3
Nile-Orléans, 29 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$360,073 53	
Sur risques de rivières	231,229 76	
Sur risques de mer	44,116 41	—$635,419
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 89,742 00	
Primes remboursées	9,925 50—	99,667
Montant des primes		—$535,7
PERTES PAYEES, SAVOIR:		
Sur risques d'incendie	$134,367 90	
Sur risques de rivières	126,452 58	
Sur risques de mer	8,220 65—	$269,170 1
Réassurances		14,389 62
Réfaction (rebate)		16,492 81
Taxes d'Etat et de Ville		22,618 46
Dépenses brutes, bureau local et agences		52,889 81
Profits et pertes		18,631 40—$390,582
Balance		$145,189
En plus intérêts, escompte et épargnes reçus		105,054
		$250,224
En moins, pour intérêt semi-annuel sur le capital payé et second dû		110,000
Bénéfices		140,224
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements		23,097
Balance à partager sur le montant des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,130

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 294,482 16
Comptes en voie de recouvrement	56,928 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	522,928 04
Effets à recevoir à courtes échéances	23,011 45
Actions de banques et compagnies d'assurances	218,330 54
Bons de chemins de fer de la ville	79,549 66
Bons de la ville et autres bons	110,831 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000
Bons de Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	20,135 00

PASSIF.

Capital	$1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés	89,742 2
Dividendes non payés y compris dividendes d'intérêt de prime au 30 avril 1875	177,645 23
La susdite	115,615 65—1,485,215

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 29 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($71,750) montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Moses Greenwood	R. M. Walmsley,
C. A. Johnson,	A. Britton,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	S. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore,	Wm C. Raymond,
Jh. Warren,	James S. Prestidge
T. Buckner,	Samuel H. Boyd,
Jul. Friedlander,	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. K. Wheelock,
Jul. J. Adams,	Cyrus Bussey
Isaac Scherck,	John W. Sebas
	R. F. Eshleman.

RAPPORT SUR L'ETAT
—DU—
STATE NATIONAL BANK,
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
ETAT DE LA LOUISIANE,
à la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,163,458 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	550,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,691 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve	111,146 12
Dû par d'autres banques nationales	21,865 80
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	79,074 95
Propriétés foncières, mobilier et installations	146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées	19,641
Primes payées	55,681
Echanges pour le Clearing House	$162,422 29
Billets d'autres banques nationales	3,159 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,350 56
Espèces	32,382 86
Billets legal tender	153,466 00— 352,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour la circulation	25,000 00
	$2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé	$500,000 00
Surplus	35,590 84
Autres profits non partagés	55,590 52
Billets de banque nationale non rachetés	500,00 00
Dividendes non payés	9,559
Dépôts individuels sujets à des chèques	$962,702 36
Certificats de dépôts au... à demande	2,000 50
Chèques certifiés	32,015 91
Chèques du caissier non payés	100 00
Dû à d'autres banques nationales	$96,815 87
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	69,435 28
	$1,430 47
Total	$2,571,756 0

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—Témoins:

A. F. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE,   Directeurs
SAM'L FRIEDLANDER.

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureau No 46 de la rue Vieille-Levée.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, ou de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	5,545
Dépenses générales, taxes, loyers, etc., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	5,499 36
Escompte de billets payés avant l'échéance	247 71
Différence des dépenses non couvertes l'année dernière	1,233 48
	$7,024 14
Bénéfice net	112 4
	$7,127 08 $7,127 08

L'actif de la Société est comme suit.

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$34,905 77
Propriétés foncières	9,450 22
Comptant à la banque nationale de l'Etat	$1,681 41
Créances des Etats-Unis	144 25 1,810 67
Billets à recevoir	7,160 15
Divers débiteurs	590 77
Installations	1,000 00
Intérêt courant	256 28
	—105,172
Actions payées en plein	79,150 00
Actions payées en partie	3,792 86
Dépôts	4,830 00
Dividende No 1 non-réclamé	127 20
Effets à payer	400 00
Divers créanciers	402 70
Surplus de l'actif	16,470 22 105,172

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

A. SOULET, Secrétaire.   J.A. FERNANDEZ, Président.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D. 1875.

G. LEGARDEUR, Jr.
Notaire Public.